Syndicat Mixte Ellé - Isole -Laïta	Monsieur Daniel LE BRAS Président du Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta Reçu le		
	Α	DATE:	11 SEP. 2017
	MONSIEUR LE MAI Mairie de Guidel 11 place de Poligna 56520 GUIDEL	IRENIRE	Mairi DGs Guidel
		c Elus	Services
<u>Date</u> : 6 septembre 2017 <u>N/Réf.</u> : DLB/VT/NH/2017/118 Objet : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanis	sme (PLU) – avis du SM		

Affaire suivie par: Vanessa THORIN 02 98 35 18 53 - vanessa.thorin@quimperle-co.bzh

Monsieur le Maire,

En tant que Personnes Publiques Associées, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°2 du PLU de votre commune.

La modification du zonage entre la salle de spectacle et la piscine, tout comme le changement de destination des bâtiments du site du sémaphore sont deux ajustements situés hors du territoire Ellé-Isole-Laïta (EIL). Avec, en outre, la mise en compatibilité du PLU avec le Plan Local de l'Habitat de Lorient Agglomération, il apparait qu'aucune modification n'ait d'impact sur la gestion de l'eau et les zones naturelles du bassin versant EIL.

Ainsi, je n'ai pas souhaité solliciter le Comité Syndical sur cette question dans les délais impartis. Ce projet n'appelle pas de remarques particulières de ma part. Néanmoins, la pièce additionnelle au rapport de présentation aurait pu citée en p.17 au-delà du SDAGE Loire-Bretagne, les SAGEs Scorff et Ellé-Isole-Laïta dans la rubrique IV « Compatibilité avec les lois d'aménagement et les dispositions supracommunales ».

Dans l'attente que votre projet de modification du PLU aboutisse favorablement, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du SMEIL
Daniel LE BRAS

SMEIL

MICOLOMIA